



PROMETHÉE
PRODUCTIONS

EXECUTOIRE LE

26 OCT. 2021

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
DE DROITS DE REPRESENTATION DU 09/11/2020

DCULT N°21.516

Entre les soussignés :

Raison sociale de l'entreprise : **PROMETHEE PRODUCTIONS**
SAS au capital de 180 000€
Numéro SIRET : 539 730 028 00021 R.C.S. PARIS
Code APE : 9001 Z
Licence entrepreneur de spectacles n° : 2-1096846 - n°3-1096847
Adresse : **3, Rue de Montholon - 75009 PARIS**
Téléphone : **09 86 27 29 55**
Représentée par : **Monsieur Boris Soulages** en sa qualité de Président
ci-après dénommé «**Le Producteur**», d'une part,

et

Raison sociale de l'entreprise : **MAIRIE DE ROYAN - Service Culturel**
Numéro SIRET : 211 703 061 00013
Code APE : 751A
Licence entrepreneur de spectacles n° : 1-2021-0058035 ; 1-2021-0058038 ; 3-2021-0058036
Adresse : 80 avenue de Pontailiac 17200 ROYAN
Téléphone : 05 46 39 94 45

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après dénommé «**L'Organisateur**» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit:

Les deux parties s'engagent à respecter les clauses du contrat du 09 novembre 2020 concernant la cession de la représentation du spectacle **EN CE TEMPS LÀ, L'AMOUR** qui a été annulée à cause du confinement lié à la COVID19.

La date de la nouvelle représentation sera le vendredi **25/02/2022** à 20h30.

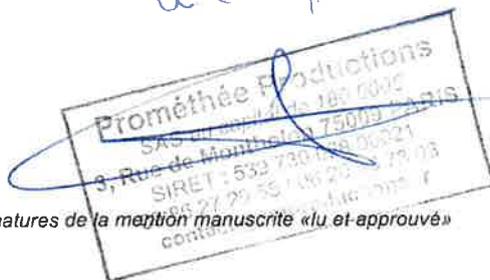
Les deux parties s'engagent à respecter toutes les autres clauses du contrat.

Fait à PARIS, le 12 octobre 2021, en quatre exemplaires.

« Le Producteur »

Boris SOULAGES
Président

Lu et approuvé



Faire précéder les signatures de la mention manuscrite «lu et approuvé»

« L'Organisateur »

Didier SIMONNET
Premier adjoint
Pour le maire et par délégation.

